



Nouvelle mise à jour des listes S1/S1 bis (secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés)

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a publié, le 11 décembre 2020, une nouvelle [mise à jour des listes S1/S1 bis](#). Pour rappel, il s'agit des listes de secteurs d'activité relevant du tourisme, de l'événementiel, de la culture, du sport et des secteurs liés. Les entreprises relevant de ces secteurs d'activité peuvent bénéficier de mesures de soutien renforcées (chômage partiel, exonérations de charges sociales, fonds de solidarité).

Passages de plusieurs intitulés de la liste S1 bis à la liste S1

- Magasins de souvenirs et de piété
- Fabrication et distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels

Modification d'un intitulé de la liste S1 bis

- Fabrication de produits alimentaires lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les secteurs de **l'évènementiel (sportif et culturel), de l'hôtellerie, des débits de boissons et de la restauration hors domicile**

Ajouts d'intitulés en liste S1 bis

- Location et vente de costumes, de robes de mariées, d'accessoires articles fêtes et déguisements, décoration, ballons personnalisation t-shirt
- Commerce de costumes de cérémonies, de ganterie et de chapellerie
- Commerce de vêtements de travail
- Antiquaires
- Equipementiers de salles de projection cinématographiques

- Prestation d'accueil en lien avec le secteur de l'événementiel
- Prestataires d'organisation de mariage
- Location de vaisselle lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaire est réalisé avec une ou des entreprises de la production de spectacles, l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès
- Fabrication des nappes et des serviettes en papier lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaire est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration.
- Collecte des déchets non dangereux / restauration
- Ecoles de français langue étrangère
- Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique
- Activités d'assurance et de réassurance
- Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- Études de marché et sondages
- Autres mises à disposition de ressources humaines
- Alliances Françaises
- Exploitations agricoles des filières dites festives
- Entreprise de covoiturage
- Agences de presse
- Médias locaux
- Editeurs de presse dépendant des activités événementielles
- Correspondants locaux de presse
- Activités de billetterie ou de communication
- Agences artistiques de cinéma
- Exportateurs de films
- Commissaires d'exposition
- Cirques

Nous restons dans l'attente de la traduction de ces annonces dans les décrets.